

Que signifie notre logo ?

Le logo de l'Union Populaire Républicaine a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil National le 13 décembre 2008. Il figure désormais sur tous les documents du mouvement et sur notre site Internet.



Sur la partie gauche de notre logo figure la statue de la République en contre-plongée, statue qui orne la Place de la République à Paris. ► .

Pourquoi cette statue ?

C'est en 1878 que le Conseil municipal de Paris proposa d'édifier un monument à la gloire de la République dans la capitale. En février 1879, l'élection de Jules Grévy à la présidence de la République ayant achevé le processus de consolidation de la III^e République, le préfet Hérold, qui venait d'être nommé, approuva l'initiative des élus parisiens. Un concours fut lancé en 1880 et remporté par les frères Léopold et Charles Morice.

Le 21 mai 1880, le député Benjamin Raspail déposa le projet de loi faisant du 14 juillet la fête nationale annuelle. Cette loi fut adoptée par l'Assemblée et le Sénat au cours du mois de juin, et fut promulguée le 6 juillet 1880. Le premier "14 juillet" fut donc fêté le 14 juillet 1880 et un modèle en plâtre du monument des frères Morice fut installé sur la Place de la République à cette occasion. Le monument définitif, en bronze, fut quant à lui inauguré trois ans après, pour la fête nationale du 14 juillet 1883.

La statue en bronze de la République, haute de 9m50, est vêtue d'une toge à l'antique, ceinte d'un baudrier et coiffée d'un bonnet phrygien qui laisse échapper sa chevelure. Cette statue ressemble un peu à la statue de la Liberté (d'un autre sculpteur français, Frédéric Auguste Bartholdi) ; mais sa main droite tend un rameau d'olivier - symbole de Paix - tandis que son bras gauche prend appui sur la Déclaration des Droits de l'homme ► .

Les trois grandes statues de pierre qui se détachent du piédestal représentent ► :

- la Liberté tenant des fers brisés,
- l'Egalité tenant le drapeau tricolore,
- et la Fraternité, entourée d'attributs agricoles et d'enfants en train de lire.



Le piédestal de pierre est ceint de douze bas-reliefs en bronze, reliés par des rosaces. Ils représentent les événements majeurs à l'origine de la naissance de la République, entre 1789 et 1880 ► .

Un lion de bronze vert, de 3 mètres de hauteur, est au pied du monument devant une urne symbolisant le suffrage universel .



C'est devant cette statue que Charles de Gaulle présenta, le 4 septembre 1958 ► , le projet d'une nouvelle Constitution sur laquelle les Français étaient appelés à se prononcer par voie de référendum. Approuvé massivement, ce projet marqua l'avènement de la V^e République .



Par sa sérénité et sa solidité, par les symboles de Paix et de Droits de l'Homme qui lui sont attachés, par les événements dont elle a été le décor, cette statue correspond très bien aux idéaux et à l'éthique de l'Union Populaire Républicaine.



Être pour la sortie de l'Union européenne et pour le rétablissement de la République dans sa plénitude, ce n'est pas être xénophobe et belliciste, c'est tout le contraire ! Car seules l'indépendance et la souveraineté des peuples, et des relations d'égaux à égaux avec tous les peuples sans distinction, sont gages de paix, de démocratie, de progrès social et de liberté.



Par ailleurs, notre logo présente un mouvement descendant puis ascendant des couleurs tricolores :



Outre son heureux dynamisme visuel, ce mouvement d'ampleur évoque bien l'idée de redressement national succédant au déclin. Cette courbe symbolise au mieux ce que fut le combat de Charles de Gaulle, et avant lui tous ceux qui ont fait la France : « *la lutte contre l'esprit abandon* ».